



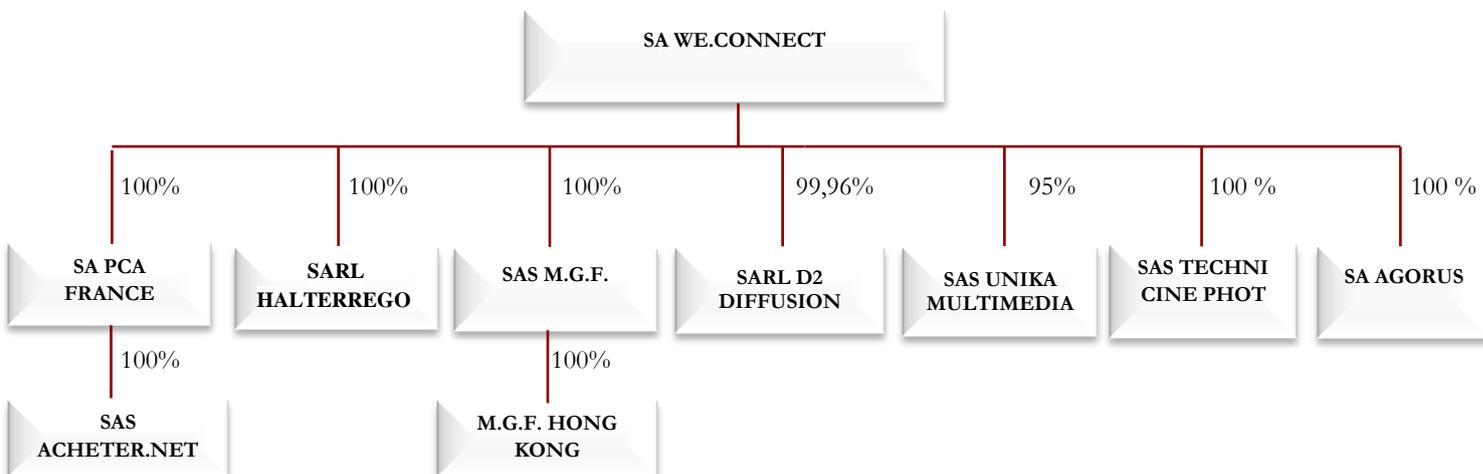
**RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

I. PRESENTATION DU GROUPE

La société WE.CONNECT (anciennement dénommée TECHNILINE), société consolidante, est une société anonyme de droit français ayant son siège social au 3 avenue Hoche, 75008 Paris (France).

Elle est à la tête du groupe WE.CONNECT.



Le Groupe WE.CONNECT est issu de la fusion par absorption de GROUPE UNIKA par TECHNILINE, intervenue le 17 décembre 2015.

La société WE.CONNECT est cotée sur le marché Euronext Growth (code ISIN FR0013079092 - ALWEC).

Le groupe WE.CONNECT est spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques.

WE.CONNECT fonde ses ambitions de développement sur la complémentarité de son activité de distribution pour des marques de renom (WE.CONNECT est en relation directe avec les fabricants) et la commercialisation de produits sous ses marques propres, générateurs de plus fortes marges.

Les produits du groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des produits de stockage et des accessoires (bagagerie, accessoires de téléphonie, tablettes et connectique).

La Fnac, Boulanger, Carrefour, les magasins Leclerc, ... : la commercialisation des produits est assurée dans toute la France au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces ou encore des revendeurs informatiques.

Ses produits sont également disponibles sur Internet, via des sites tels que Cdiscount, Rue du Commerce, entre autres, ou via ses propres sites : www.mgf-info.fr et www.connect-we.fr.

L'entreprise a su accompagner son déploiement avec une structure d'achat aux environs de Hong Kong (bureaux à Shenzhen) en 2012 qui a vocation à gérer les achats du groupe sur le marché asiatique et à permettre un *sourcing* réactif et un contrôle qualité rigoureux des produits importés par le Groupe.

Le groupe WE.CONNECT développe son activité autour de trois métiers qui lui permettent de se positionner sur les différents niveaux de la chaîne de valeur (conception, développement, production et commercialisation).

Fabrication d'accessoires

Le groupe WE.CONNECT propose une gamme complète de produits électroniques grand public que la société conçoit, assemble et distribue.

Avec sa marque propre WE., le groupe WE.CONNECT a développé ses propres gammes de produits de stockage (disques durs multimédias, disques durs externes, appareils de stockage Wifi,...). Il propose également de nombreux accessoires pour tablettes, smartphones et ordinateurs portables (sacoques, coques, enceintes...) avec un design particulièrement soigné.

La prise de participation en septembre 2012 du groupe WE.CONNECT dans la société D2 DIFFUSION, société spécialisée dans la connectique son, image et multimédia, a permis au groupe de pénétrer le marché de la connectique et a ainsi renforcé son positionnement sur le marché des accessoires informatiques.

Distribution pour le compte de tiers

Le groupe WE.CONNECT intervient en tant que grossiste de produits informatiques et péri-informatiques. La société est ainsi inscrite dans une relation tripartite, et est alors intermédiaire entre les grandes marques de fabricants et les enseignes de la grande distribution, entre autres.

Cette activité de grossiste vient appuyer et compléter les autres métiers du groupe.

Conception et assemblage de PC sur mesure

Le groupe WE.CONNECT dispose d'une chaîne d'assemblage en interne permettant de proposer une gamme de PC sur-mesure à sa clientèle et à une clientèle d'institutionnels.

II. ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

II.1. Situation et activités de la société, de ses filiales et des sociétés contrôlées

La Société WE.CONNECT a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

Sociétés	taux de participation	type de participation (direct ou indirect)
M.G.F.	100%	direct
D2 DIFFUSION	99,96 %	direct
UNIKA MULTIMEDIA	95%	direct
AGORUS	100%	direct
TECHNI CINE PHOT	100%	direct
PCA FRANCE	100%	direct
HALTERREGO	100%	direct

MGF HONG KONG	100%	Indirect (M.G.F.)
ACHETER.NET	100%	Indirect (PCA)

II.1.1. Activité de la société, des filiales et des sociétés contrôlées

La société WE.CONNECT a une activité de holding, avec des activités de support pour les autres sociétés du Groupe.

Aujourd'hui, le groupe WE.CONNECT organise principalement son activité opérationnelle autour des filiales suivantes :

M.G.F.

Entité historique du groupe, la filiale M.G.F. porte l'activité de distribution de matériel informatique et détient la marque propre WE.

La filiale abrite par ailleurs le bureau situé à Shenzhen (société M.G.F Hong Kong), garant de la qualité des produits sourcés.

D2 DIFFUSION

Groupe WE.CONNECT a acquis la société D2 DIFFUSION en octobre 2012. D2 DIFFUSION spécialiste de la connectique depuis 1981 a permis au groupe d'appuyer son orientation stratégique vers le marché des accessoires, sous cette marque propre.

UNIKA MULTIMEDIA

Cette filiale du groupe abrite à ce jour l'activité d'assemblage de PC.

Unika Multimédia a été créée en 2006 suite à la reprise des actifs d'Unika Computer, alors dernier assembleur français de PC.

PCA FRANCE

Créée en 1999 et acquis par la société WE.CONNECT au cours de l'exercice 2017, PCA FRANCE distribue, depuis près de 20 ans, du matériel informatique de grandes marques telles que SAMSUNG et IYYAMA auprès des revendeurs, et en particulier des leaders B to B du secteur. La société propose également de nombreux composants, périphériques et accessoires informatiques, via ses marques propres. Sa marque HEDEN est notamment spécialisée en vidéo-surveillance et en domotique, deux marchés en très forte croissance.

HALTERREGO

Créée en 2009 et acquis par la société WE.CONNECT au cours de l'exercice 2017, la société HALTERREGO propose des objets « *tendances* » à destination du grand public via la grande distribution et le commerce de détail (retail). Cette société distribue exclusivement des marques françaises et japonaises et propose ses propres produits sous la marque HALTERREGO dans les univers de la musique, l'informatique, la photographie, la mobilité et de la Maison & Objets.

II.1.2. Analyse de l'évolution des affaires

Accélération de la croissance organique au second semestre

A l'issue de son exercice 2017, la société WE.CONNECT a réalisé un chiffre d'affaires de 93,7 M€, en hausse de + 23,9% par rapport à 2016.

Retraînée de la contribution positive des sociétés PCA et HALTERREGO acquises en juillet 2017, l'activité progresse significativement de +11,7%.

Après avoir progressé de 20% en 2015 puis de 13,5% en 2016, la société WE.CONNECT confirme à nouveau cette année sa forte croissance en gagnant de nouvelles parts de marché sur l'ensemble de ses réseaux de distribution.

Une année 2017 riche en développements

Conformément à son plan de marche, la Société a accéléré au cours de l'exercice son développement commercial grâce au succès croissant de ses gammes de marques en propre, à la puissance de ses partenariats de distribution avec des marques de renom, et à ses opérations de croissance externe réalisées en juillet dernier.

Au cours de l'exercice, la société WE.CONNECT a poursuivi l'enrichissement de ses gammes de produits design tendance sous ses marques propres pour renforcer son déploiement sur un marché d'accessoires où WE® souhaite s'inscrire en marque leader.

Les marques propres du Groupe, qui contribuent à la marge de la société grâce à l'intégration de la chaîne de valeur, bénéficient de la dynamique des accessoires portée par la marque phare WE® qui affiche des ventes en hausse de + 18,7%, et par l'intégration des marques HALTERREGO® et HEDEN® qui confirment leur potentiel de synergies commerciales.

Les gammes d'accessoires de charge, de connectique et de son réalisent les meilleures performances et la marque Gamium, ® dédiée aux accessoires Gaming lancée fin 2016, débute avec succès son déploiement commercial. Parallèlement à cette bonne orientation de l'activité, la distribution pour compte de tiers avec des grandes marques de l'informatique et des nouvelles technologies poursuit sa dynamique tirée notamment par les gammes d'ordinateurs portables et de stockage.

Au début du 2nd semestre 2017, la société WE.CONNECT a repris sa politique de croissance externe en procédant aux acquisitions de PCA (Professional Computer Associés) et de HALTERREGO.

Cette opération stratégique a permis au Groupe, en amont des fêtes de fin d'année, d'enrichir son offre en marques propres et d'élargir son réseau de distribution avec notamment une plus forte présence sur le segment professionnel.

A l'international, dans un souci d'optimisation de sa rentabilité, la société WE.CONNECT a décidé d'arrêter la distribution de marques tiers pour se concentrer sur l'exportation de ses marques propres. Les zones géographiques ciblées sont le Moyen-Orient et le Maghreb qui présentent un fort potentiel de croissance. Les premières contributions significatives sont attendues pour 2018.

II.2. Présentation des comptes sociaux et des résultats de WE.CONNECT et de ses filiales

WE.CONNECT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de la société WE.CONNECT a été de 1.460.971 € contre 1.113.483 € au cours du précédent exercice, soit une augmentation de 31,21 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme 1.435.002 € contre 1.240.823 € au cours du précédent exercice, soit une augmentation de 15,65 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est en conséquence de 91.589 € contre 44.987 € au cours du précédent exercice, soit une hausse de 103,59 %.

La Société a réalisé un résultat financier de (68.496) € contre 1.279.891 € au cours du précédent exercice. Cette différence se justifie par l'absence au cours du dernier exercice de produits financiers de participations.

Le résultat exceptionnel de la Société s'est établi à 12.226 € contre (55.312) € au cours du précédent exercice.

La Société a ainsi réalisé un bénéfice de 489.908 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 contre un bénéfice de 1.964.789 € au cours du précédent exercice.

M.G.F.

La société M.G.F. détenue à 100% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires de 83.638.744 € contre 74.447.689 € au cours du précédent exercice, pour un résultat de 2.142.492 € contre 2.453.095 € au cours du précédent exercice.

UNIKA MULTIMEDIA

La société UNIKA MULTIMEDIA détenue à 95% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires de 1.626.766 € contre 1.595.820 € au cours du précédent exercice, pour un résultat de (151.358) € contre (70.821) € au cours du précédent exercice.

D2 DIFFUSION

La société D2 DIFFUSION détenue à 99,96% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires de 5.368.105 € contre 5.314.202 € au cours du précédent exercice, pour un résultat de 259.177 € contre (67.611) € au cours du précédent exercice.

AGORUS

Comme lors du précédent exercice, la société AGORUS détenue à 100% par la société WE.CONNECT n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a donc réalisé un résultat déficitaire de (4.318) € contre (8.238) € au cours du précédent exercice.

PCA FRANCE

La société PCA FRANCE détenue à 100% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires de 21.325.991 € contre 18,4M€ au cours du précédent exercice, pour un résultat de 48.858 €.

HALTERREGO

La société HALTERREGO détenue à 100% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires de 870.456 € pour un résultat de 100.530 €.

TECHNI CINE PHOT

La société TECHNI CINE PHOT, filiale à 100% de la société WE.CONNECT (apportée par TECHNILINE lors de la fusion absorption et provisionnée à 100% dans les comptes individuels de TECHNILINE) n'a plus d'activité puisqu'en liquidation judiciaire depuis le 6 août 2014.

II.3. Présentation des comptes consolidés du groupe WE.CONNECT

La société WE.CONNECT consolide les sociétés MGF, UNIKA MULTIMEDIA, D2 DIFFUSION, MGF HK, AGORUS, PCA FRANCE et HALTERREGO par intégration globale.

La société TECHNI CINE PHOT, bien que filiale à 100% de la société WE.CONNECT, a été exclue du périmètre de consolidation au motif que cette société est en liquidation judiciaire par jugement en date du 6 août 2014.

II.3.1. Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de WE.CONNECT est de 93.678K€ en 2017 contre 75.601 K€ en 2016.

Cette hausse de l'activité a également entraîné une augmentation des charges d'exploitation.

Le résultat d'exploitation consolidé est un profit de 3.969 K€ en 2017 à comparer avec celui de 2016 de 3.601 K€.

Le résultat financier consolidé est de 430 K€ en 2017 à comparer à celui de 61 K€ en 2016.

Le résultat courant ressort en bénéfice de 4.400 K€ en 2017 pour un bénéfice de 3.661 K€ en 2016.

Le résultat exceptionnel ressort bénéficiaire de 768 K€ en 2017 contre un résultat exceptionnel déficitaire de (191) K€ en 2016. La charge d'impôts sur les sociétés s'élève à 534 K€.

Le résultat net consolidé en 2017 est de 4.634 K€ contre 3.437 K€ en 2016.

II.3.2. Bilan consolidé

Les stocks nets consolidés du groupe WE.CONNECT sont de 20.178 K€ au 31 décembre 2017 contre 13.889 K€ au 31 décembre 2016.

Les créances clients nettes sont de 21.659 K€ au 31 décembre 2017 contre 15.153K€ au 31 décembre 2016.

La progression de ces deux postes est liée à l'augmentation du volume d'activité.

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci est de 23.148 K€ au 31 décembre 2017 contre 12.381 K€ au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres consolidés du Groupe sont de 19.537 K€ au 31 décembre 2017 contre 15.510 K€ au 31 décembre 2016.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont de 15.005 K€ en 2017 contre 7.077K€ en 2016.

Les dettes fournisseurs représentent 32.993 K€ au 31 décembre 2017 contre 21.276 K€ au 31 décembre 2016.

II.4. Activités en matière de recherche et développement

Le groupe WE.CONNECT continue de développer des produits innovants sous ses marques propres. Il a principalement sous-traité les activités de R&D en 2016. Nos équipes techniques ont coordonné les projets de R&D avec les prestataires, ils ont assuré la veille technologique et se sont concentrés sur cet exercice sur l'aspect qualitatif des nouveaux produits qui ont enrichi et continueront d'enrichir le catalogue des marques propres WE CONNECT.

II.5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

A 100 M€, la société WE.CONNECT est confiante dans la poursuite de la dynamique de croissance soutenue par une gamme de produits en propre élargie, de nouvelles innovations produits notamment dans la mobilité urbaine où le Groupe entend devenir une marque référente, et de nouvelles perspectives à l'international.

Fort de sa croissance organique et des contributions prometteuses de PCA FRANCE et de HALTERREGO, la société WE.CONNECT confirme dépasser le cap des 100 M€ en 2018.

II.6. Principaux risques et incertitudes

Nous vous précisons que les principaux risques et incertitudes et les indications sur l'utilisation des instruments financiers relatifs aux sociétés comprises dans la consolidation sont les suivants :

Le groupe WE.CONNECT est particulièrement exposé aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation.

II.9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société WE.CONNECT a annoncé qu'à compter du 6 avril 2018, le titre WE.CONNECT était passé du groupe de cotation au fixing au groupe de cotation en continu.

A compter du 6 avril 2018, les actions sont traitées en continu, de 9h à 17h30, avec une période de pré-ouverture de 7h15 à 9h00 et un fixing de clôture à 17h35 suivi d'une phase de cotation au dernier cours jusqu'à 17h40.

Ce changement de méthode de cotation offre une meilleure liquidité aux actionnaires.

La société WE.CONNECT a également annoncé avoir confié à TSAF - Tradition Securities and Futures (TSAF SA) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à compter du 4 avril 2018 portant sur ses titres, conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011, approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens initiaux suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 25 000 € (vingt-cinq mille euros) en espèces
- 5 000 actions WE.CONNECT

III. MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 33.075 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Les filiales et les sociétés qu'elle contrôle sont présentées au point II.1.

De plus, le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes sociaux de la Société.

Il convient toutefois de vous apporter les informations complémentaires suivantes afin de vous rendre compte des évolutions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

IV.1. Perte de participations

Néant

IV.2. Prise de participations

La société WE CONNECT, a acquis 90% des actions de la société PCA FRANCE le 27 juin 2017 et le solde, soit 10%, le 1^{er} décembre 2017.

Le 27 juin 2017, la société WE.CONNECT a également acquis 100% des actions de la société HALTERREGO.

L'opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de WE CONNECT à savoir l'enrichissement de l'offre en marques propres et l'élargissement du réseau de distribution avec notamment une plus forte présence sur le segment professionnel.

Ainsi le nouvel ensemble ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires 2018 supérieur à 100M€.

Ces acquisitions conduisent d'ores et déjà au doublement des fonds propres et de la trésorerie du Groupe WE.CONNECT.

IV.3. Succursales

La Société WE.CONNECT dispose d'un établissement situé 6 allée Léon Jouhaux - 77183 CROISSY BEAUBOURG.

IV.4. Participation croisées

La société WE.CONNECT détient 100% du capital social de la société M.G.F.

La société M.G.F détient 74.133 actions de la société WE.CONNECT soit 2,71% de son capital social.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

V.1. Capital social de la société WE.CONNECT

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société WE CONNECT est fixé à 14.314.070,96 € et divisé en 2.736.922 actions ordinaires de valeur nominale de 5,23 €, représentant 2.737.533 droits de vote.

V.2. Actionnariat de la société WE.CONNECT

L'actionnariat principal de la société WE.CONNECT se décompose au 31 décembre 2017 désormais de la manière suivante :

Etat au 31/12/2017				
	Nombre de titres	Nombre de droits de vote	en % du capital social	en % de droits de vote
SP Participations ⁽¹⁾	1 581 383	1 581 383	57,78%	59,37%
Moshey Gorsd	106 788	106 788	3,90%	4,01%
Yossef Gorsd			0%	0%
YG Capital ⁽²⁾	403 043	403 043	14,73%	15,13%
Yaacov Gorsd	1	1	N/S	N/S
Foch Partners ⁽³⁾	20 868	20 868	0,76%	0,78%
Famille Gorsd	2 112 083	2 112 083	77,17%	79,30%
Autres	624 839	551 317	22,83%	20,70%
Total	2 736 922	2 663 400	100%	100%

1) SP PARTICIPATIONS est détenue à 97% (capital et droits de vote) par Monsieur Moshey GORS D

2) YG CAPITAL est détenue à 100% (capital et droits de vote) par Monsieur Yossef GORS D

3) FOCH PARTNERS est une société détenue à 99,99% (capital et droits de vote) par Monsieur Yaacov GORS D

Principales opérations intervenues

Le 7 avril 2017, Monsieur Moshey GORS D a apporté 1.581.383 de ses titres à la société SP PARTICIPATIONS.

Le 7 avril 2017, Monsieur Moshey GORS D a apporté 403.284 de ses titres à la société YG CAPITAL.

V.3. Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société et du personnel des sociétés qui lui sont liées au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017 :

Nom	Prénom	Nombre total de titres	Nombre total de voix
AMORCHEEWIN	PRASERT	200	200
AMROUSSI	TSVI	201	201
BOISMARD	JEAN LOUIS	200	200
BOITEL	JONATHAN	200	200
BORGES	JULIE	200	200
CHARTIER	SYLVAIN	200	200
CHHAY LE	MUI	200	200
CLABAU	JEREMIE	200	200
CRIVILLE	CORALIE	200	200
DANTAS	ISABELLE	200	200
DAO	CHHEO KHUNG	200	200
DOLOIR	BRUNO	200	200
DUBRAY	STEPHANE	200	200
FETTLER	YANN	200	200
GUILLET	JEAN FRANCOIS	201	201
HERBSTER	DAVID	200	200
HO	VI CUONG	200	200
JACQUEMIN	EMILIE	200	200
JAMET	THIERRY	200	200
KANNAPAN	THI BACH	200	200
KHAI	JIN MAN	200	200
LAO	CAROLINE	200	200
LEMAIRE	BRIGITTE	200	200
MONCEAU	SALY	200	200
NEMANOW	YOSSEF	200	200
NGUYEN	CHRISTINE	200	200
NGUYEN	CONG SON	200	200
RENAUX	LAURENT	200	200

ROIRON	CHRISTOPHE	200	200
SAMBATH	BORN SCHARLING	200	200
SAYSANA	SARK	200	200
TE	KIM	200	200
THACH	CHIN	200	200
TIAN	YONG HONG	200	200
TORRES PEREIRA	JOSE	200	200
TRAN	THANH TRUC	200	200
TRAN	THI BACH LIEN	200	200
TRAN	THUAN XAN	200	200
VAZ DOS ANJOS	PAULINO	200	200

V.4. Achat et cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés (C. com., art. L. 225-211)

Néant

V.5. Eléments relatifs aux opérations effectuées par la Société sur ses propres actions et attribution d'actions gratuites

Les éléments relatifs aux opérations effectuées par la Société sur ses propres actions et sur l'attribution d'actions gratuites sont présentés dans les rapports sur les attributions gratuites d'actions et sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital joints au présent rapport.

VI. PROJET D'AFFECTION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS

VI.1. Projet d'affectation et de répartition des résultats

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 font ressortir un bénéfice de 489.908 €. Etant donné qu'il y a lieu de doter la réserve légale du vingtième au moins du bénéfice jusqu'à ce que la réserve atteigne au moins le dixième du capital social, nous vous proposons d'affecter le bénéfice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2017		489.908 €
Affectation à la réserve légale ⁽¹⁾	(-)	24.496 €
Report à nouveau antérieur	(+)	682.230 €
Bénéfice distribuable	(=)	1.147.642 €
Distribution de dividendes		
Montant du dividende	(-)	684.230,50 €
Dont acompte sur dividende		
Solde affecté au compte Report à nouveau	(=)	463.411,50 €

(1) Le montant de la réserve légale ayant atteint le seuil de 10 % du capital social.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale de verser à titre de dividendes un montant de 0,25 € euros par action, soit un montant de 684.230,50 €, le solde sera affecté au compte de report à nouveau, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 2.736.922 actions composant le capital social au 31 décembre 2017, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Ce dividende sera détaché le 12 juin 2018 et mis en paiement à compter du 14 juin 2018.

Les actions auto-détenues au jour de la mise en paiement du dividende seront exclues du bénéfice de cette distribution et les sommes correspondantes affectées au compte report à nouveau.

Les dividendes répartis entre les actionnaires auront la nature d'une distribution sur le plan fiscal soumis, lorsqu'ils sont versés à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France (i), au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8 % prévu à l'article 200 A-1 du Code général des impôts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement global de 40 % (articles 200 A-2 et 158-3-2° du Code général des impôts) et (ii) aux prélèvements sociaux.

VI.2. Déclaration de l'article 243 bis du CGI au titre de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé les dividendes versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

	Nombre d'actions ayant droit au dividende	Dividendes distribués par action (en euros)	Montant total de dividendes distribués (en euros)	Montant des distributions éligibles à l'abattement fiscal de 40%
Exercice 2016	2.729.122	0,13 €	354.785,86 €	0,13 €
Exercice 2015		0	0	
Exercice 2014		0	0	

VI.3. Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels Article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier)

Moshey GORS

• Transaction du 26 février 2018

Date d'opération : 26 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10,90 €/action
 Volume : 4.000
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• Transaction du 27 février 2018

Date d'opération : 27 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action

Prix : 10,90 €/action
 Volume : 1.999
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 1^{er} mars 2018**

Date d'opération : 1^{er} mars 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10,90 €/action
 Volume : 1.001
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 8 mars 2018**

Date d'opération : 8 mars 2018
 Nature de la transaction : acquisition
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10 €/action
 Volume : 4.000
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 14 mars 2018**

Date d'opération : 14 mars 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10 €/action
 Volume : 2.678
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 21 mars 2018**

Date d'opération : 21 mars 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10 €/action
 Volume : 1
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

MGF
personne morale liée à Moshey GORSO, PDG de WE.CONNECT

• **Transaction du 8 mars 2018**

Date d'opération : 8 mars 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10 €/action
 Volume : 3.000

Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 26 février 2018**

Date d'opération : 26 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10,90 €/action
 Volume : 12.773
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 23 février 2018**

Date d'opération : 23 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10,80 €/action
 Volume : 4.098
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 22 février 2018**

Date d'opération : 22 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 10,80 €/action
 Volume : 500
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 5 février 2018**

Date d'opération : 5 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 14,60 €/action
 Volume : 1.017
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

• **Transaction du 2 février 2018**

Date d'opération : 2 février 2018
 Nature de la transaction : cession
 Description de l'instrument financier : action
 Prix : 12,30 €/action
 Volume : 1.000
 Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions : non

SP PARTICIPATIONS
personne morale liée à Moshey GORSO, PDG de WE.CONNECT

- **Transaction du 28 février 2018**

Date d'opération :	27 février 2018
Nature de la transaction :	cession
Description de l'instrument financier :	action
Prix :	10,90 €/action
Volume :	1.455
Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions :	non

- **Transaction du 27 février 2018**

Date d'opération :	27 février 2018
Nature de la transaction :	cession
Description de l'instrument financier :	action
Prix :	10,90 €/action
Volume :	3.000
Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions :	non

VII. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société WE.CONNECT a pour Commissaires aux comptes les personnes suivantes :

VII.1. Commissaires aux Comptes titulaires :

La Société ISH AUDIT CONSEIL

qui a été désignée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

qui a été désigné par l'assemblée générale mixte du 3 juin 2015 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

VII.2. Commissaires aux Comptes suppléants :

La Société BRDG CONSEILS

qui a été désignée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Yves NICOLAS

qui a été désigné par l'assemblée générale Mixte du 3 juin 2015 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

VIII. EVOLUTION BOURSIERE DU TITRE WE.CONNECT

VIII.1. Evolution du cours de l'action WE.CONNECT

Le graphique ci-dessous reproduit l'évolution du cours de l'action WE.CONNECT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.



Source : Euronext

VIII.2. Autres informations boursières

Le tableau ci-dessous vous présente, sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, les cotations de la valeur WE.CONNECT.

ISIN	Date	Ouvert	Haut	Bas	Fermer	Nombre de titres	Number of Trades	Capitaux	Devise
FR0013079092	06/01/2017	7,84	7,84	7,84	7,84	10	1	78,4	EUR
FR0013079092	10/01/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	23	2	195,5	EUR
FR0013079092	23/01/2017	8,3	8,3	8,3	8,3	15	1	124,5	EUR
FR0013079092	01/02/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	15	1	112,5	EUR
FR0013079092	06/02/2017	7,51	7,51	7,51	7,51	100	1	751	EUR
FR0013079092	07/02/2017	7,51	7,51	7,51	7,51	200	2	1502	EUR
FR0013079092	08/02/2017	7,9	7,9	7,9	7,9	250	1	1975	EUR
FR0013079092	09/02/2017	9,4	9,4	9,4	9,4	30	2	282	EUR
FR0013079092	14/02/2017	9,02	9,02	9,02	9,02	50	2	451	EUR
FR0013079092	17/02/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	20	2	170	EUR
FR0013079092	27/02/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	1	1	7,5	EUR
FR0013079092	02/03/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	132	3	990	EUR

FR0013079092	06/03/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	2	1	15 EUR
FR0013079092	10/03/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	200	1	1700 EUR
FR0013079092	14/03/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	180	2	1530 EUR
FR0013079092	16/03/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	200	2	1700 EUR
FR0013079092	21/03/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	2	2	15 EUR
FR0013079092	31/03/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	22	2	165 EUR
FR0013079092	06/04/2017	7,51	7,51	7,51	7,51	6	2	45,06 EUR
FR0013079092	11/04/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	30	2	255 EUR
FR0013079092	25/04/2017	7,51	7,51	7,51	7,51	3	1	22,53 EUR
FR0013079092	02/05/2017	8	8	8	8	652	3	5216 EUR
FR0013079092	04/05/2017	5,34	5,34	5,34	5,34	1	1	5,34 EUR
FR0013079092	09/05/2017	7,99	7,99	7,99	7,99	100	1	799 EUR
FR0013079092	10/05/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	1	1	7,5 EUR
FR0013079092	11/05/2017	7,51	7,51	7,51	7,51	9	1	67,59 EUR
FR0013079092	18/05/2017	7,98	7,98	7,98	7,98	13	2	103,74 EUR
FR0013079092	26/05/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	4	1	30 EUR
FR0013079092	30/05/2017	7,98	7,98	7,98	7,98	80	2	638,4 EUR
FR0013079092	01/06/2017	7,8	7,8	7,8	7,8	58	2	452,4 EUR
FR0013079092	05/06/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	5	1	37,5 EUR
FR0013079092	08/06/2017	7,96	7,96	7,96	7,96	28	1	222,88 EUR
FR0013079092	16/06/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	15	3	112,5 EUR
FR0013079092	22/06/2017	8,1	8,1	8,1	8,1	300	4	2430 EUR
FR0013079092	26/06/2017	7,5	7,5	7,5	7,5	1	1	7,5 EUR
FR0013079092	28/06/2017	8,1	8,1	8,1	8,1	300	2	2430 EUR
FR0013079092	29/06/2017	7,37	7,37	7,37	7,37	1	1	7,37 EUR
FR0013079092	04/07/2017	7,99	7,99	7,99	7,99	500	3	3995 EUR
FR0013079092	05/07/2017	8,37	8,37	6,71	6,71	995	4	8319,85 EUR
FR0013079092	10/07/2017	8,37	8,37	8,37	8,37	59	1	493,83 EUR
FR0013079092	26/07/2017	8,4	8,4	8,4	8,4	499	1	4191,6 EUR
FR0013079092	31/07/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	500	1	4250 EUR
FR0013079092	18/09/2017	9	9	9	9	1430	8	12870 EUR
FR0013079092	21/09/2017	9	9	9	9	10	2	90 EUR
FR0013079092	04/10/2017	9	9	9	9	50	1	450 EUR
FR0013079092	10/10/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	57	2	484,5 EUR
FR0013079092	11/10/2017	9	9	9	9	608	3	5472 EUR
FR0013079092	17/10/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	58	4	493 EUR
FR0013079092	31/10/2017	9,5	9,5	9,5	9,5	1013	3	9623,5 EUR
FR0013079092	01/11/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	11	2	93,5 EUR
FR0013079092	03/11/2017	10,2	10,2	8,5	8,5	10069	4	85702,1 EUR
FR0013079092	06/11/2017	8,61	8,61	8,61	8,61	16	1	137,76 EUR
FR0013079092	07/11/2017	8,6	8,6	8,6	8,6	10023	5	86197,8 EUR
FR0013079092	10/11/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	1	1	8,5 EUR
FR0013079092	16/11/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	1	1	8,5 EUR
FR0013079092	20/11/2017	9	9	9	9	100	1	900 EUR

FR0013079092	22/11/2017	9	9	9	9	1400	2	12600 EUR
FR0013079092	23/11/2017	9	9	9	9	10	1	90 EUR
FR0013079092	27/11/2017	10	10	10	10	10	2	100 EUR
FR0013079092	30/11/2017	8,5	8,5	8,5	8,5	1	1	8,5 EUR
FR0013079092	08/12/2017	9	9	9	9	1	1	9 EUR
FR0013079092	20/12/2017	9,17	9,17	9,17	9,17	5	1	45,85 EUR
FR0013079092	21/12/2017	9,8	9,8	9,8	9,8	3	1	29,4 EUR
FR0013079092	29/12/2017	11	11	11	11	55	1	605 EUR

Source : Euronext

IX. PUBLICATIONS (AVIS ET COMMUNIQUES)

Il a été publié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 les avis recensés ci-après :

BALO	
5 mai 2017	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2017

En outre, la Société a procédé à la mise en ligne des communiqués suivants :

Communiqués Financiers	
30 octobre 2017	Résultats semestriels 2017 : + 5,1% de CA et +7,8% de EBIDTA
13 octobre 2017	WE.CONNECT confirme le renouvellement de son éligibilité au PEA-PME
04 juillet 2017	Acquisitions de PCA FRANCE et de HALTERREGO sociétés de distribution et concepteurs de matériel informatique
28 avril 2017	Résultats annuels 2016 : Une croissance toujours en hausse
09 mars 2017	Chiffre d'Affaires annuel 2016 : 75,6 M€, 13,5% de croissance

Ces communiqués sont disponibles sur le site de la société WE.CONNECT : www.connect-we.fr

X. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société situé 3 avenue Hoche, 75008 Paris.

Un certain nombre d'informations est également disponible sur le site internet de la société www.connect-we.fr.

Fait le 13 avril 2018

Le conseil d'administration



**DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

RAPPORT SUR LE GOURNEMENT D'ENTREPRISE

I. REGLES DE GOUVERNANCE

Les règles de gouvernance de la société WE.CONNECT sont définies par la loi et les statuts.

Les règles statutaires de gouvernance du conseil d'administration de la société WE.CONNECT sont définies aux articles 16 à 20 des statuts de la société WE.CONNECT :

« Article 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.1 – Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de douze membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent

Un administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf les exceptions prévues par les dispositions prévues par la Loi.

Sauf exception prévue par la loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale administrateur est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Tout administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à un nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois (3) mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

16.2 - Limite d'âge - Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat Les administrateurs sont toujours rééligibles.

16.3 - Vacances – Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 17 - ACTIONS D'ADMINISTRATEURS

Chaque administrateur doit être propriétaire d'UNE (1) action.

Si au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Article 18- PRESIDENT-BUREAU DU CONSEIL

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 65 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont bien en mesure de remplir leurs fonctions.

Article 19 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

19.1 - Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par tes demandes qui lui sont adressées. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement

19.2 - Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

19.3 - Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement Intérieur du Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour tes résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

19.4 - Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 20 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.»

II. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la société WE.CONNECT est assumée, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique portant le titre de directeur général.

Actuellement, la présidence et la direction générale de la Société sont confiées à Monsieur Moshey GORSO pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance.

La répartition des attributions respectives des organes de gouvernance est la suivante :

conseil d'administration	Président Directeur Général
<ul style="list-style-type: none">• Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.• Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.• Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.• Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.• Les cautions, avals et garanties donnés par des sociétés autres que celles exploitant des établissements bancaires ou financiers font l'objet d'une autorisation du conseil.	<ul style="list-style-type: none">• Il organise et dirige les travaux du Conseil.• Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.• La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité.• Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

II.1. Composition du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 16.1 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration est composé de 3 administrateurs :

- **Monsieur Moshey GORS**

Date et lieu de naissance : 13 juin 1972 à Paris (20^{ème})

Adresse : 24 avenue des Saules -91800 Brunoy

Nationalité : Française

Date de nomination (administrateur) : 5 juin 2015 pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Date de nomination (Président Directeur Général) : 17 décembre 2015 pour la durée de son mandat d'administrateur

- **Monsieur Yossef GORS**

Date et lieu de naissance : 4 août 1983 à Villeneuve-St-Georges (94)

Adresse : 24 avenue des Saules -91800 Brunoy

Nationalité : Française

Date de nomination (administrateur) : 5 juin 2015 pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- **Monsieur Menahem COHEN**

Date et lieu de naissance : 25 décembre 1983 à Paris (12^{ème})

Adresse : 2 allée des Acacias - 94400 Créteil

Nationalité : Française

Date de nomination (administrateur) : 5 juin 2015 pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Depuis le 17 décembre 2015, Monsieur Moshey GORS exerce les fonctions de Président Directeur Général de la société WE.CONNECT.

Le conseil d'administration a pour administrateurs 3 hommes et aucune femme.

L'âge moyen des administrateurs est établi à 37 ans au jour de l'établissement du présent rapport.

Liste des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice

Les tableaux en pages suivantes récapitulent les mandats et fonctions exercés par le Président Directeur Général et les Administrateurs.

Mandataires	Mandats et fonctions	Sociétés
Moshey GORS D <i>Président Directeur Général administrateur</i>	Président	UNIKA MULTIMEDIA SP PARTICIPATIONS
	PDG	ACHETERNET PCA FRANCE
	Directeur Général	M.G.F.
	Directeur Général Délégué	AGORUS
	Administrateur	AGORUS FOCH PARTNERS
	Gérant	SUD INVEST DAY BY DAY COMMUNICATION D2 DIFFUSION SNC YGM FG
	Yossef GORS D <i>administrateur</i>	Président
PDG		AGORUS
Administrateur		PCA FRANCE
Gérant		SCI LI BAI SCI FDIGS HALTERREGO
M. Menahem COHEN <i>administrateur</i>	Administrateur	AGORUS PCA FRANCE

II.2. Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital

Le 1^{er} octobre 2014, M. Menahem COHEN et la société M.G.F. ont conclu un contrat d'apporteur d'affaires.

Aux termes de cette convention, M. Menahem COHEN s'est engagé à déployer ses efforts pour présenter à la société M.G.F. une clientèle conduisant à la passation effective de commandes d'achats de produits et prestations vendues par M.G.F. En contrepartie de ses prestations, M. Menahem COHEN reçoit une commission forfaitaire de 36.000 € annuelle correspondant à ses frais fixes ainsi qu'une commission variable modulable en fonction du chiffre d'affaires sur certaines gammes/clients ou selon la volumétrie de clientèle abondée.

La convention a pris effet le 1^{er} septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, il a été facturé au titre de cette convention à la société M.G.F. la somme de 76.282 €.

II.3. Obligation de conservation des options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites par les dirigeants jusqu'à la cessation de leurs fonctions

Néant

III. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Le tableau ci-dessous récapitule, l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs consenties au conseil d'administration en cours de validité et leur utilisation à la date du présent rapport :

Objet	Date AG	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite au cours de l'exercice
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AGM 23/06/2017 12 ^{ème} résolution	26 mois	30 000 000 € Montant nominal de créance : 30 000 000 €	articles L. 225-129 et suivants, L. 228-91 et article L.233-33 du Code de commerce	
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public	AGM 23/06/2017 13 ^{ème} résolution	26 mois	30 000 000 € Montant nominal de créance : 30 000 000 €	articles L.225-29-2, L.225-135, L.225-136, L.225-148, L.228-91, L.233-33 du Code de commerce	
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	AGM 23/06/2017 14 ^{ème} résolution	26 mois	30 000 000 €	articles L.225-29-1 et 2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et suivants, L.233-33 du Code de commerce	
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	AGM 23/06/2017 15 ^{ème} résolution	18 mois	30 000 000 €	articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce	
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	AGM 23/06/2017 16 ^{ème} résolution	18 mois	10% du capital	articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce	
Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGM 23/06/2017 17 ^{ème} résolution	26 mois	30 000 000 €	articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-130 et L.233-33 du Code de commerce	
Possibilité d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15 %	AGM 23/06/2017 18 ^{ème} résolution	26 mois	30 000 000 €	article L.225-135-1 et article L.233-33 du Code de commerce	
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article 225-185, de la Société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce	AGM 23/06/2017 20 ^{ème} résolution	26 mois	10% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration	articles L.225-177 à L.225-185 et L.233-33 du Code de commerce	

Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-20 du Code du Travail	AGM 23/06/2017 21 ^{ème} résolution	26 mois	5 % du capital social	article L.225-129-6 du Code de commerce et article L.3332-20 du Code du Travail	
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions	AGM 30/06/2016 7 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital social au jour de l'émission	L.225-197-1 et suivants du Code de commerce	<p>Le conseil d'administration du 17/09/2016 a arrêté les dispositions du plan d'attribution d'actions gratuites par émission d'actions nouvelles.</p> <p>Le conseil d'administration du 15/09/2017 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 40.793,91 €, par incorporation de réserves aux fins d'attribution d'actions ordinaires gratuites</p> <p>Le 18/09/2017, le conseil d'administration, a constaté l'expiration de la période d'acquisition et l'attribution définitive de 7.800 actions gratuites de la Société</p>

Fait le 13 avril 2018

Le Conseil d'Administration



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES
D'ACTIONS**

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport spécial a pour objet de décrire à votre assemblée, conformément à l'article L. 225-197-4 du code de commerce, les opérations d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, réalisée par le conseil d'administration, durant l'année, en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2016.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire a :

1. autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, ou de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II ;
2. décidé que le conseil d'administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
3. décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 10 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration ;
4. décidé que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition d'au moins 1 année, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 1 an ;
5. pris acte de ce que, l'attribution gratuite d'actions nouvelles à émettre en application de la sa décision en date du 30 juin 2016 emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions, opération pour laquelle le conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce ;

6. délégué tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition ;
7. fixé à 38 mois, à compter de l'assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation.

Le conseil d'administration du 17 septembre 2016 a arrêté les dispositions du plan d'attribution d'actions gratuites par émission d'actions nouvelles :

- le montant global des attributions gratuites est fixé à 8.600 actions ordinaires, soit 0,32% du capital de la Société ;
- les bénéficiaires de l'attribution seront les membres du personnel ayant été embauchés avant le 1^{er} janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés, dont la liste exhaustive est présentée en annexe.
- deux cents actions seront attribuées à chaque bénéficiaire.

Le cours de l'action WE.CONNECT au 17 septembre 2016 était de 7,5 €.

Conditions et critères d'attribution

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires est subordonnée au respect par ces derniers des conditions et critères d'attribution suivants, sous réserve d'une décision contraire du Président, pendant toute la durée de la période d'acquisition :

- ancienneté du salarié qui doit avoir été embauché avant le 1^{er} janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés ;
- avoir la qualité de salarié au jour de l'attribution des actions gratuites (fin de la période d'acquisition).

Durée de la période d'acquisition

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au 16 septembre 2017, au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 1 an qui commence à courir à compter de la décision d'attribution.

Ainsi, sous réserve de l'ensemble des stipulations ci-dessus, le bénéficiaire se verra remettre gratuitement sans intervention particulière de sa part, le nombre d'actions WE.CONNECT qui lui a été attribué par le conseil d'administration.

Pendant cette période, le bénéficiaire n'est pas propriétaire des actions et ne peut de ce fait, exercer aucun droit d'actionnaire.

Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

Augmentation de capital

Le conseil, en vertu de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire, décidera ultérieurement et au plus tard le 15 septembre 2017, veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires, une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaire au profit des bénéficiaires.

Livraison des titres

La société transférera, au terme de la période d'acquisition, le nombre d'actions ordinaires attribué à chacun des bénéficiaires définitifs. La société demandera l'admission des actions nouvelles à la cotation d'Euronext et effectuera toutes les déclarations et formalités auprès des organismes concernés, pour les actions nouvelles.

Les bénéficiaires deviendront actionnaires de la société à compter de la date de transfert de ces actions, au terme de la période d'acquisition.

Durée de la période de conservation

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation d'une durée minimale d'un an, soit jusqu'au 15 septembre 2018 inclus.

En conséquence, et pour assurer le respect de cette condition, le conseil a décidé que les actions attribuées devront obligatoirement être inscrites en compte nominatif pur, avec mention de cette indisponibilité.

Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à leur classement dans les catégories prévues à l'article L.341-4 du code de sécurité sociale.

Il est précisé en tant que de besoin que même en cas de licenciement ou de la démission ou du départ à la retraite de l'attributaire pendant cette période de conservation les actions attribuées demeureront indisponibles jusqu'à l'expiration de ladite période.

Droit des bénéficiaires durant la période de conservation et au terme de celle-ci

Pendant la période de conservation, les bénéficiaires pourront exercer les droits attachés aux actions, et en particulier le droit d'information et de communication, le droit préférentiel de souscription, le droit de vote et le droit aux dividendes.

Au terme de la période de conservation, les bénéficiaires pourront céder librement les actions attribuées.

Les conditions et critères d'attribution des actions gratuites seront adressés ou remis aux bénéficiaires.

Opérations de restructuration

En cas d'échange sans soulte d'actions résultant d'une opération de fusion ou de scission réalisée conformément à la réglementation en vigueur pendant les périodes d'acquisition ou de conservation, lesdites périodes précitées resteront applicables aux droits à attribution et aux actions reçues en échange, pour leur durée restant à courir à la date de l'échange.

Il en est de même de l'échange résultant d'une opération d'offre publique, de division ou de regroupement réalisée conformément à la réglementation en vigueur qui interviendrait pendant la période de conservation.

De la même façon, en cas d'apport fait à une société ou à un fonds commun de placement dont l'actif est exclusivement composé de titres de capital ou donnant accès au capital émis par la société ou par une société qui lui est liée au sens de l'article L.225-197-2, l'obligation de conservation prévue reste applicable pour la durée restant à courir à la date de l'apport, aux actions ou parts reçues en contrepartie de l'apport.

Modification du règlement

Sauf dans les cas visés au paragraphe ci-dessous, aucune modification ne peut être apportée au Plan par le conseil d'administration de la Société et être valable à l'égard d'un bénéficiaire sans l'accord de ce Bénéficiaire.

Le conseil d'administration pourra modifier unilatéralement le Plan, dans les limites de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire et à charge d'en informer par écrit le ou les Bénéficiaires concernés, (i) s'il s'agit de modifications rendues nécessaires pour adapter le Plan à des changements de la réglementation fiscale ou sociale relative aux attributions gratuites d'actions ; ou bien (ii) s'il s'agit de déroger, en faveur de l'ensemble ou d'un ou plusieurs Bénéficiaires, aux conditions imposées par le Plan.

Annexe :

Liste des membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés et embauchés avant le 1^{er} janvier 2015.

Société	MR/MM	NOM	Prénom
Unika Multimédia	MR	AMORNCHEEWIN	PRASERT
Unika Multimédia	MME	CHHAY LE	MUI
Unika Multimédia	MME	DAO	CHHEO KHUNG
Unika Multimédia	MR	HO	VI CUONG
Unika Multimédia	MME	KANNAPPAN	THI BACH YEN
Unika Multimédia	MME	KHAI	JIN MAN
Unika Multimédia	MME	LAO	CAROLINE
Unika Multimédia	MME	LEAO	TRAN
Unika Multimédia	MME	LEMAIRE	BRIGITTE
Unika Multimédia	MR	MONCEAU	SALY MATTHIEU
Unika Multimédia	MME	NGUYEN	CHRISTINE HONG MAI
Unika Multimédia	MR	NGUYEN	CONG SON
Unika Multimédia	MME	PHAT INPANE	FAN
Unika Multimédia	MR	SAMBATH	BORN SCHARLING
Unika Multimédia	MR	SAYSANA	SARK
Unika Multimédia	MR	THACH	CHIN

Unika Multimédia	MME	TIAN	YONG HONG
Unika Multimédia	MME	TRAN	CHUNNAI
Unika Multimédia	MME	TRAN	THANH TRUC
Unika Multimédia	MME	TRAN	THI BACH LIEN
MGF	MME	BORGES	JULIE
MGF	MR	FETTLER	YANN
MGF	MR	GUILLET	JEAN-FRANCOIS
MGF	MR	HERBSTER	DAVID
MGF	MR	JAMET	THIERRY
MGF	MR	NEMANOW	YOSSEF
MGF	MR	ROIIRON	CHRISTOPHE
MGF	MR	SAYEGH	YOSSEF
MGF	MR	TRAN	THUAN, XAN
WE Connect	MR	AMROUSSI	TSVI
WE Connect	MME	CRIVILLE	CORALIE
WE Connect	MME	DANTAS	ISABELLE
WE Connect	MR	DUBRAY	STEPHANE
WE Connect	MME	JACQUEMIN	EMILIE
WE Connect	MME	TE	KIM
WE Connect	MR	TORRES PEREIRA	JOSE
D2 Diffusion	MR	BOISMARD	JEAN LOUIS
D2 Diffusion	MR	BO[TEL	JONATHAN
D2 Diffusion	MR	CHARTIER	SYLVAIN
D2 Diffusion	MR	CLABAU	JEREMIE
D2 Diffusion	MR	RENAUX	LAURENT
D2 Diffusion	MR	VAZ	PAUL
D2 Diffusion	MR	DOLOIR	BRUNO

Les mandataires sociaux ne sont pas attributaire d'actions gratuites.

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2017, le conseil d'administration, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2016, a constaté une augmentation de capital d'un montant de 40.793,91 €, par incorporation de réserves aux fins d'attribution d'actions ordinaires gratuites aux salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés par application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2017, le conseil d'administration, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte a constaté l'expiration de la période d'acquisition et l'attribution définitive de 7.800 actions gratuites de la Société créées lors de l'augmentation de capital en date du 15 septembre 2017 au profit des personnes suivantes :

Qualité titulaire	Nom titulaire	Nom JF titulaire	Prénom titulaire	Bâtiment adr. fisc.	Rue adr. fisc.	Complément adr. fisc.	CP adr. fisc.	Commune adr. fisc.	Code pays adr. fisc.	Pays adr. fisc.	nombre d'actions
MR	AMORCHEEWIN		PRASERT		64 BL DU CHAMPS DU MOULIN		77400	SERRIS	FRA	FRANCE	200
MR	AMROUSSI		TSVI		32 RUE DES ANNELETS	RDC APP 01	75019	PARIS	FRA	FRANCE	200
MR	BOISMARD		JEAN LOUIS		LA MAR BECQUET		27310	HONGUEMARIE GUENOUVILLE	FRA	FRANCE	200
MR	BOITEL		JONATHAN	RES TERRASSES D ARCINS	5 RUE LAURENT FIGNONS	BAT C APT 38	33140	VILLENAE D ORMON	FRA	FRANCE	200
MME	BORGES	SEMEDO	JULIE		9 RUE HONORE DE BALZAC		95470	FOSSES	FRA	FRANCE	200
MR	CHARTIER		SYLVAIN		4 ALLEE DES TILLEULS		49750	SAINTE LAMBERT DU LATTAY	FRA	FRANCE	200
MME	CHHAY LE	TA	MUI		8 ALLEE T CHARDIN		77186	NOISIEL	FRA	FRANCE	200
MR	CLABAU		JEREMIE		5 RUE CHARLES TRENET		35230	NOYAL CHATILLON	FRA	FRANCE	200
MME	CRIVILLE		CORALIE		16 AV DE LA LIBERTE		94220	CHARENTON LE PONT	FRA	FRANCE	200
MME	DANTAS	GONCALVES	ISABELLE		2 RUE COROT		77340	PONTAULT COMBAULT	FRA	FRANCE	200
MME	DAO	NGUYON	CHHEO KHUNG		1 ALLEE DES BOUVREUILS		93360	NEUILLY PLAISANCE	FRA	FRANCE	200
MR	DOLOIR		BRUNO		13 AVENUE EUGENE VARLIN		93290	TREMBLAY EN FRANCE	FRA	FRANCE	200
MR	DUBRAY		STEPHANE		13 RUE CARNOT		77450	ESBLY	FRA	FRANCE	200
MR	FEITLER		YANN		10 CLOS SAINT MARTIN		77950	MOISENAY	FRA	FRANCE	200
MR	GUILLET		JEAN FRANCOIS		9 RUE GALILEE		77380	COMBS LA VILLE	FRA	FRANCE	200
MR	HERBSTER		DAVID		696 RUE ANATOLE FRANCE		77190	DAMMARIE LES LYS	FRA	FRANCE	200
MR	HO		VI CUONG	APP 181 BAT B3	1 MAIL FREDERICO GARCIA LORCA		93160	NOISY LE GRAND	FRA	FRANCE	200
MME	JACQUEMIN		EMILIE		12 RUE PASTEUR		94800	VILLEJUIF	FRA	FRANCE	200
MR	JAMET		THIERRY		1 RUE ADAM DE LA HALLE		62000	ARRAS	FRA	FRANCE	200
MME	KANNAPAN	DANG	THI BACH		12 ALLEE MARCEL PAUL		77200	TORCY	FRA	FRANCE	200
MME	KHAI	CHEN	JIN MAN		7 COURS DES LACS		77185	LOGNES	FRA	FRANCE	200
MME	LAO	LY	CAROLINE		13 ALLEE FRANCOIS VILLON		77200	TORCY	FRA	FRANCE	200
MME	LEMAIRE	MANGIN	BRIGITTE		10 CHEMIN DES THUILLIERS		77400	THORIGNY SUR MARNE	FRA	FRANCE	200
MR	MONCEAU		SALY		4 SQUARE ROBERT DESNOS		77200	TORCY	FRA	FRANCE	200
MR	NEMANOW		YOSSEF		61 RUE JEAN JAURES		91330	YERRES	FRA	FRANCE	200
MME	NGUYEN	VO	CHRISTINE		2 ALLEE DU SOLEIL		77184	EMERAINVILLE	FRA	FRANCE	200
MR	NGUYEN		CONG SON		119 AVENUE DE PARIS		91800	VILLEJUIF	FRA	FRANCE	200
MR	RENAUX		LAURENT		21 ROUTE D HERVAVILLE		88100	ST DIE DES VOSGES	FRA	FRANCE	200
MR	ROIRON		CHRISTOPHE		99 AV DE LA COUR DE FRANCE		91260	JUVISY SUR ORGE	FRA	FRANCE	200
MR	SAMBATH		BORN SCHARLING		11 RUE MARIE ANDREE LAGROUA		75013	PARIS	FRA	FRANCE	200
MR	SAYSANA		SARK	APPT D34	60 RUE PAUL ARMANGOT		94400	VITRY SUR SEINE	FRA	FRANCE	200
MME	TE		KIM		21 RUE DE MONDEFAIRE		94440	VILLECRESNES	FRA	FRANCE	200
MR	THACH		CHIN		47 AV DU GENERAL JOUBERT		94350	VILLIERS SUR MARNE	FRA	FRANCE	200
MME	TIAN	HOU	YONG HONG		1 ALLEE BARBARA		77600	BUSSY SAINT GEORGES	FRA	FRANCE	200
MR	TORRES PEREIRA		JOSE	APPT 334	22 RUE JEAN MERMOZ		77100	MEAUX	FRA	FRANCE	200
MR	TRAN		THUAN XAN		1 RUE DU BEL ECU		94250	GENTILLY	FRA	FRANCE	200
MME	TRAN	TRAN	THI BACH LIEN		16 ALLEE DU MARAIS		77185	LOGNES	FRA	FRANCE	200
MME	TRAN		THANH TRUC	APPT 681	7 ALLEE DE LA COLINE		93160	NOISY LE GRAND	FRA	FRANCE	200
MR	VAZ DOS ANJOS		PAULINO		132 ROUTE DE VILLEFORT		30520	ST MARTIN DE VALGALGUE	FRA	FRANCE	200
Total											7800

Les bénéficiaires de ces actions gratuites ont la qualité d'actionnaire et leurs actions sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits ; elles seront néanmoins indisponibles pendant la période de conservation définie par l'assemblée générale mixte et ne pourront pas faire l'objet d'une transmission à quelque titre que ce soit.

Fait le 13 avril 2018

Le conseil d'administration



**RAPPORT COMPLEMENTAIRE SUR L'USAGE DES
DELEGATIONS EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE
SUR L'USAGE DES DELEGATIONS
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Mesdames, Messieurs,

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016, les actionnaires ont voté (7^{ème} résolution) une autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites.

Le conseil d'administration du 17 septembre 2016 a arrêté les dispositions du plan d'attribution d'actions gratuites par émission d'actions nouvelles :

- le montant global des attributions gratuites est fixé à 8.600 actions ordinaires, soit 0,32% du capital de la Société ;
- les bénéficiaires de l'attribution seront les membres du personnel ayant été embauchés avant le 1^{er} janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés, dont la liste exhaustive est présentée en annexe ;
- deux cents actions seront attribuées à chaque bénéficiaire.

Conditions et critères d'attribution

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires est subordonnée au respect par ces derniers des conditions et critères d'attribution suivants, sous réserve d'une décision contraire du Président, pendant toute la durée de la période d'acquisition :

- ancienneté du salarié qui doit avoir été embauché avant le 1^{er} janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés ;
- avoir la qualité de salarié au jour de l'attribution des actions gratuites (fin de la période d'acquisition).

Durée de la période d'acquisition

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au 16 septembre 2017, au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 1 an qui commence à courir à compter de la présente décision d'attribution.

Ainsi, sous réserve de l'ensemble des stipulations ci-dessus, le bénéficiaire se verra remettre gratuitement sans intervention particulière de sa part, le nombre d'actions WE.CONNECT qui lui a été attribué par le conseil d'administration.

Pendant cette période, le bénéficiaire n'est pas propriétaire des actions et ne peut de ce fait, exercer aucun droit d'actionnaire.

Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

Augmentation de capital

Le conseil, en vertu de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire, décidera ultérieurement et au plus tard le 15 septembre 2017, veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires, une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaire au profit des bénéficiaires.

Livraison des titres

La société transférera, au terme de la période d'acquisition, le nombre d'actions ordinaires attribué à chacun des bénéficiaires définitifs. La société demandera l'admission des actions nouvelles à la cotation d'Euronext et effectuera toutes les déclarations et formalités auprès des organismes concernés, pour les actions nouvelles.

Les bénéficiaires deviendront actionnaires de la société à compter de la date de transfert de ces actions, au terme de la période d'acquisition.

Durée de la période de conservation

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation d'une durée minimale de un an, soit jusqu'au 15 septembre 2018 inclus.

En conséquence, et pour assurer le respect de cette condition, le conseil a décidé que les actions attribuées devront obligatoirement être inscrites en compte nominatif pur, avec mention de cette indisponibilité.

Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à leur classement dans les catégories prévues à l'article L.341-4 du code de sécurité sociale.

Il est précisé en tant que de besoin que même en cas de licenciement ou de la démission ou du départ à la retraite de l'attributaire pendant cette période de conservation les actions attribuées demeureront indisponibles jusqu'à l'expiration de ladite période.

Droit des bénéficiaires durant la période de conservation et au terme de celle-ci

Pendant la période de conservation, les bénéficiaires pourront exercer les droits attachés aux actions, et en particulier le droit d'information et de communication, le droit préférentiel de souscription, le droit de vote et le droit aux dividendes.

Au terme de la période de conservation, les bénéficiaires pourront céder librement les actions attribuées.

Les conditions et critères d'attribution des actions gratuites seront adressés ou remis aux bénéficiaires.

Opérations de restructuration

En cas d'échange sans soulte d'actions résultant d'une opération de fusion ou de scission réalisée conformément à la réglementation en vigueur pendant les périodes d'acquisition ou de conservation, lesdites périodes précitées resteront applicables aux droits à attribution et aux actions reçues en échange, pour leur durée restant à courir à la date de l'échange.

Il en est de même de l'échange résultant d'une opération d'offre publique, de division ou de regroupement réalisée conformément à la réglementation en vigueur qui interviendrait pendant la période de conservation.

De la même façon, en cas d'apport fait à une société ou à un fonds commun de placement dont l'actif est exclusivement composé de titres de capital ou donnant accès au capital émis par la société ou par une société qui lui est liée au sens de l'article L.225-197-2, l'obligation de conservation prévue reste applicable pour la durée restant à courir à la date de l'apport, aux actions ou parts reçues en contrepartie de l'apport.

Modification du règlement

Sauf dans les cas visés au paragraphe ci-dessous, aucune modification ne peut être apportée au Plan par le conseil d'administration de la Société et être valable à l'égard d'un bénéficiaire sans l'accord de ce Bénéficiaire.

Le conseil d'administration pourra modifier unilatéralement le Plan, dans les limites de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire et à charge d'en informer par écrit le ou les Bénéficiaires concernés, (i) s'il s'agit de modifications rendues nécessaires pour adapter le Plan à des changements de la réglementation fiscale ou sociale relative aux attributions gratuites d'actions ; ou bien (ii) s'il s'agit de déroger, en faveur de l'ensemble ou d'un ou plusieurs Bénéficiaires, aux conditions imposées par le Plan.

Annexe :

Liste des membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés et embauchés avant le 1^{er} janvier 2015.

Société	MR/MM	NOM	Prénom
Unika Multimédia	MR	AMORNCHEEWIN	PRASERT
Unika Multimédia	MME	CHHAY LE	MUI
Unika Multimédia	MME	DAO	CHHEO KHUNG
Unika Multimédia	MR	HO	VI CUONG
Unika Multimédia	MME	KANNAPPAN	THI BACH YEN
Unika Multimédia	MME	KHAI	JIN MAN
Unika Multimédia	MME	LAO	CAROLINE
Unika Multimédia	MME	LEAO	TRAN
Unika Multimédia	MME	LEMAIRE	BRIGITTE
Unika Multimédia	MR	MONCEAU	SALY MATTHIEU
Unika Multimédia	MME	NGUYEN	CHRISTINE HONG MAI
Unika Multimédia	MR	NGUYEN	CONG SON
Unika Multimédia	MME	PHAT INPANE	FAN

Unika Multimédia	MR	SAMBATH	BORN SCHARLING
Unika Multimédia	MR	SAYSANA	SARK
Unika Multimédia	MR	THACH	CHIN
Unika Multimédia	MME	TIAN	YONG HONG
Unika Multimédia	MME	TRAN	CHUNNAI
Unika Multimédia	MME	TRAN	THANH TRUC
Unika Multimédia	MME	TRAN	THI BACH LIEN
MGF	MME	BORGES	JULIE
MGF	MR	FEITLER	YANN
MGF	MR	GUILLET	JEAN-FRANCOIS
MGF	MR	HERBSTER	DAVID
MGF	MR	JAMET	THIERRY
MGF	MR	NEMANOW	YOSSEF
MGF	MR	ROIRON	CHRISTOPHE
MGF	MR	SAYEGH	YOSSEF
MGF	MR	TRAN	THUAN, XAN
WE Connect	MR	AMROUSSI	TSVI
WE Connect	MME	CRIVILLE	CORALIE
WE Connect	MME	DANTAS	ISABELLE
WE Connect	MR	DUBRAY	STEPHANE
WE Connect	MME	JACQUEMIN	EMILIE
WE Connect	MME	TE	KIM
WE Connect	MR	TORRES PEREIRA	JOSE
D2 Diffusion	MR	BOISMARD	JEAN LOUIS
D2 Diffusion	MR	BOJTEL	JONATHAN
D2 Diffusion	MR	CHARTIER	SYLVAIN
D2 Diffusion	MR	CLABAU	JEREMIE
D2 Diffusion	MR	RENAUX	LAURENT
D2 Diffusion	MR	VAZ	PAUL
D2 Diffusion	MR	DOLOIR	BRUNO

Les mandataires sociaux ne sont pas attributaire d'actions gratuites.

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2017, le conseil d'administration, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2016, a constaté une augmentation de capital d'un montant de 40.793,91 €, par incorporation de réserves aux fins d'attribution d'actions ordinaires gratuites aux salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés par application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2017, le conseil d'administration, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte a constaté l'expiration de la période d'acquisition et l'attribution définitive de 7.800 actions gratuites de la Société créées lors de l'augmentation de capital en date du 15 septembre 2017 au profit des personnes suivantes :

Qualité titulaire	Nom titulaire	Nom JF titulaire	Prénom titulaire	Bâtiment adr. fisc.	Rue adr. fisc.	Complément adr. fisc.	CP adr. fisc.	Commune adr. fisc.	Code pays adr. fisc.	Pays adr. fisc.	nombre d'actions
MR	AMORCHEEWIN		PRASERT		64 BL DU CHAMPS DU MOULIN		77400	SERRIS	FRA	FRANCE	200
MR	AMROUSSI		TSVI		32 RUE DES ANNELETS	RDC APP 01	75019	PARIS	FRA	FRANCE	200
MR	BOISMARD		JEAN LOUIS		LA MAR BECQUET		27310	HONGUEMARIE GUENOUVILLE	FRA	FRANCE	200
MR	BOITEL		JONATHAN	RES TERRASSES D ARCINS	5 RUE LAURENT FIGNONS	BAT C APT 38	33140	VILLENAE D ORMON	FRA	FRANCE	200
MME	BORGES	SEMEDO	JULIE		9 RUE HONORE DE BALZAC		95470	FOSES	FRA	FRANCE	200
MR	CHARTIER		SYLVAIN		4 ALLEE DES TILLEULS		49750	SAINTE LAMBERT DU LATTAY	FRA	FRANCE	200
MME	CHHAY LE	TA	MUI		8 ALLEE T CHARDIN		77186	NOISIEL	FRA	FRANCE	200
MR	CLABAU		JEREMIE		5 RUE CHARLES TRENET		35230	NOYAL CHATILLON	FRA	FRANCE	200
MME	CRIVILLE		CORALIE		16 AV DE LA LIBERTE		94220	CHARENTON LE PONT	FRA	FRANCE	200
MME	DANTAS	GONCALVES	ISABELLE		2 RUE COROT		77340	PONTAULT COMBAULT	FRA	FRANCE	200
MME	DAO	NGUYON	CHHEO KHUNG		1 ALLEE DES BOUVREUILS		93360	NEUILLY PLAISANCE	FRA	FRANCE	200
MR	DOLOIR		BRUNO		13 AVENUE EUGENE VARLIN		93290	TREMBLAY EN FRANCE	FRA	FRANCE	200
MR	DUBRAY		STEPHANE		13 RUE CARNOT		77450	ESBLY	FRA	FRANCE	200
MR	FEITLER		YANN		10 CLOS SAINT MARTIN		77950	MOISENAY	FRA	FRANCE	200
MR	GUILLET		JEAN FRANCOIS		9 RUE GALILEE		77380	COMBS LA VILLE	FRA	FRANCE	200
MR	HERBSTER		DAVID		696 RUE ANATOLE FRANCE		77190	DAMMARE LES LYS	FRA	FRANCE	200
MR	HO		VI CUONG	APP 181 BAT B3	1 MAIL FREDERICO GARCIA LORCA		93160	NOISY LE GRAND	FRA	FRANCE	200
MME	JACQUEMIN		EMILIE		12 RUE PASTEUR		94800	VILLEJUIF	FRA	FRANCE	200
MR	JAMET		THIERRY		1 RUE ADAM DE LA HALLE		62000	ARRAS	FRA	FRANCE	200
MME	KANNAPAN	DANG	THI BACH		12 ALLEE MARCEL PAUL		77200	TORCY	FRA	FRANCE	200
MME	KHAI	CHEN	JIN MAN		7 COURS DES LACS		77185	LOGNES	FRA	FRANCE	200
MME	LAO	LY	CAROLINE		13 ALLEE FRANCOIS VILLON		77200	TORCY	FRA	FRANCE	200
MME	LEMAIRE	MANGIN	BRIGITTE		10 CHEMIN DES THUILLIERS		77400	THORIGNY SUR MARNE	FRA	FRANCE	200
MR	MONCEAU		SALY		4 SQUARE ROBERT DESNOS		77200	TORCY	FRA	FRANCE	200
MR	NEMANOW		YOSSEF		61 RUE JEAN JAURES		91330	YERRES	FRA	FRANCE	200
MME	NGUYEN	VO	CHRISTINE		2 ALLEE DU SOLEIL		77184	EMERAINVILLE	FRA	FRANCE	200
MR	NGUYEN		CONG SON		119 AVENUE DE PARIS		91800	VILLEJUIF	FRA	FRANCE	200
MR	RENAUX		LAURENT		21 ROUTE D HERVAVILLE		88100	ST DIE DES VOSGES	FRA	FRANCE	200
MR	ROIRON		CHRISTOPHE		99 AV DE LA COUR DE FRANCE		91260	JUVISY SUR ORGE	FRA	FRANCE	200
MR	SAMBATH		BORN SCHARLING		11 RUE MARIE ANDREE LAGROUA		75013	PARIS	FRA	FRANCE	200
MR	SAYSANA		SARK	APPT D34	60 RUE PAUL ARMANGOT		94400	VITRY SUR SEINE	FRA	FRANCE	200
MME	TE		KIM		21 RUE DE MONDEFAIRE		94440	VILLECRESNES	FRA	FRANCE	200
MR	THACH		CHIN		47 AV DU GENERAL JOUBERT		94350	VILLIERS SUR MARNE	FRA	FRANCE	200
MME	TIAN	HOU	YONG HONG		1 ALLEE BARBARA		77600	BUSSY SAINT GEORGES	FRA	FRANCE	200
MR	TORRES PEREIRA		JOSE	APPT 334	22 RUE JEAN MERMOZ		77100	MEAUX	FRA	FRANCE	200
MR	TRAN		THUAN XAN		1 RUE DU BEL ECU		94250	GENTILLY	FRA	FRANCE	200
MME	TRAN	TRAN	THI BACH LIEN		16 ALLEE DU MARAIS		77185	LOGNES	FRA	FRANCE	200
MME	TRAN		THANH TRUC	APPT 681	7 ALLEE DE LA COLINE		93160	NOISY LE GRAND	FRA	FRANCE	200
MR	VAZ DOS ANJOS		PAULINO		132 ROUTE DE VILLEFORT		30520	ST MARTIN DE VALGALGUE	FRA	FRANCE	200
Total											7800

Les bénéficiaires de ces actions gratuites ont la qualité d'actionnaire et leurs actions sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits ; elles seront néanmoins indisponibles pendant la période de conservation définie par l'assemblée générale mixte et ne pourront pas faire l'objet d'une transmission à quelque titre que ce soit.

Fait le 18 septembre 2017

Le conseil d'administration



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR
LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS
D'ACTIONS**

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 euros
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions WE.CONNECT n'a été consentie au profit des mandataires sociaux ou des salariés au cours de l'exercice 2017 ou des exercices précédents.

Fait le 13 avril 2018

Le conseil d'administration



**TABLEAU DES DERNIERS RESULTATS
(C. COM., ART. R. 225-102, AL. 2)**

WE.CONNECT
Société anonyme au capital de 14.314.070,96 €
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	14 314 071	14 273 277	14 273 277	5 963 413	
b) Nombre d'actions émises	2 736 916	2 729 116	1 427 330 817		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 460 971	1 113 483	1 242 700		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	119 429	1 263 806	97 926	-5 407 350	
c) Impôt sur les bénéfices	-454 589	-695 223	-680 854		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	574 018	1 959 029	778 780	-5 407 350	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	489 908	1 964 789	-612 286	-5 107 647	
f) Montants des bénéfices distribués	354 786				
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	1			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	1			
c) Dividende versé à chaque action	0				
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	7	9	8		
b) Montant de la masse salariale	536 696	532 749	532 355		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	190 476	199 960	209 393		